

## **Conseil de quartier Val-de-Grâce**

Jeudi 15 avril 2021, 17h30 à 19h30

Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Commissions

Le Conseil de quartier s'est exceptionnellement tenu en distanciel avec les Conseillers de quartier en raison de la crise sanitaire actuelle et des mesures de restrictions imposées par la Préfecture.

### **Ordre du jour et intervenants**

Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>e</sup>

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5<sup>e</sup>, en charge du Commerce et Artisanat, de la Vie associative, de la Démocratie locale et des Conseils de quartier

– Extension et rénovation de l'Hôpital « Institut Curie »

Thierry Philip, Président de l'Institut Curie

Jean-Robert GRESLIN, Directeur des opérations de l'Institut Curie

– Remise en état du jardin du Val-de-Grâce

Laurent LENA, Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Ile-de-France

– Travaux de restructuration et de mise aux normes du Collège Sévigné

Soizic CHARPENTIER, Directrice Générale du Collège Sévigné

César MARQUES, architecte

M. BERNAMEUR, Représentant Société CBC Vinci

– Projet « Atelier Emerige » 28, rue Pascal

Laurent DUMAS, Président Général d'Emerige, promoteur

Christian BIECHER, Architecte, cabinet Biecher

– Questions diverses

### **Extension et rénovation de l'Hôpital « Institut Curie »**

**Thierry Philip, Président de l'Institut Curie**

**Jean-Robert GRESLIN, Directeur des opérations de l'Institut Curie**

Thierry PHILIP présente l'Institut Curie, 1<sup>er</sup> centre de lutte contre le cancer en France. Il est situé sur trois sites : le site de la rue d'Ulm, le site de Saint-Cloud et le site d'Orsay. Le site de Paris est le plus important : il regroupe 900 des 1 200 chercheurs de l'Institut Curie.

Jean-Robert GRESLIN, Directeur des opérations de l'Institut Curie, indique que le projet de rénovation et d'extension prévoit la création d'une rue intérieure entre les rues Gay-Lussac et Ulm ce qui permettra notamment de créer un lien direct par l'intérieur de l'établissement. Cela profitera aux personnes malades et permettra une meilleure accessibilité.

Il déclare qu'une maquette des futurs bâtiments sera mise à disposition des services de la mairie quand les consignes sanitaires seront allégées. Selon le souhait de la Ville de Paris, les façades des bâtiments seront en pierres de taille suspendues. Ils ont opté pour une construction en nid-d'abeilles permettant une intimité complète pour les personnes hospitalisées, mais également l'absence de vis à vis pour les personnes du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) dont les fenêtres ne donneront pas sur les chambres des personnes malades. A la place du parking, une cour commune végétalisée sera créée pour le CNAM et les patients de l'Institut Curie.

M. GRESLIN ajoute que les bâtiments seront construits avec des matériaux biosourcés comprenant une faible empreinte carbone, et qu'un tri des déchets sera fait, notamment pour les déchets issus de la démolition. Les parements actuels du bâtiment en briques seront utilisés en fondement des allées de la cour commune, mais également des terrasses de l'Institut Curie, et des aménagements réalisés dans un deuxième temps sur les patios intérieurs. Le mur arrière en façade sera totalement végétalisé sur sa hauteur. Une gestion des eaux pluviales permettra notamment d'autoalimenter en eau des parties végétalisées, et d'entretenir la toiture végétalisée pour une meilleure empreinte thermique du bâtiment.

Concernant la rue d'Ulm, la façade du bâtiment sera modernisée et s'intégrera en harmonie avec le paysage urbain environnant. La création d'une entrée en plain-pied, pour favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap, sera mise en place.

Un conseiller de quartier demande si le projet prévoit la création de places de parking.

Jean-Robert GRESLIN l'informe qu'il existe un engagement d'un certain nombre de places de parking sur les structures existantes en dessous du bâtiment. Cependant, il s'agira d'un parking privé. La possibilité de déposer-minute est prévue pour les malades couchés et les personnes nécessitant des transports par des véhicules sanitaires.

### **Remise en état du jardin du Val-de-Grâce**

#### **Laurent LENA, Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Ile-de-France**

Le Jardin du Val-de-Grâce a été remis en état fin mars avec la plantation de 9 arbres (3 Tilleuls, 3 Marronniers, 2 Tilleuls Argentés, 1 Micocoulier de Provence) en remplacement des 6 arbres abattus.

Afin de répondre au souhait d'augmenter les espaces verts à l'intérieur du Val-de-Grâce, Laurent LENA indique qu'une haie a été plantée. Elle est composée d'un mélange de trois espèces propices à l'accueil des abeilles et des oiseaux. Des arbres et des fleurs sont également plantés afin d'augmenter la biodiversité de l'arrondissement.

Benjamin ISARE demande si l'entrée de secours gardera cette vocation. Si c'est le cas, les véhicules ne circuleront pas pendant les jours de marché.

Laurent LENA confirme que l'entrée en question reste une entrée de secours.

## **Travaux de restructuration et de mise aux normes du Collège Sévigné**

**Soizic CHARPENTIER, Directrice Générale du Collège Sévigné**

**César MARQUES, architecte**

**M. BERNAMEUR, Représentant Société CBC Vinci**

Soizic CHARPENTIER déclare que le collège Sévigné est un établissement datant de 1880. Le site principal se trouve au 28, rue Pierre Nicole dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et abrite le collège et le lycée. Une école primaire dans le 14<sup>ème</sup>, boulevard Aragon, existe également ainsi qu'un site d'enseignement supérieur à distance, principalement, 39 rue Henri Barbusse. À l'époque de sa construction, le collège était la première école laïque pour jeunes filles ayant pour ambition de leur permettre de faire des études. La dernière rénovation date d'il y a presque cent ans. Une rénovation complète à l'intérieur du bâtiment est nécessaire pour répondre aux normes d'accessibilité et de responsabilité écologique.

Concernant les entreprises de travaux, sont retenues CBC VINCI, une structure de VINCI affectée aux projets de taille moyenne comme celui ici en question pour la partie gros œuvre, et la société CORTAL pour s'occuper à la fois de l'électricité, de la pompe à chaleur, du chauffage et la ventilation. La date de début du chantier est prévue au mois de juillet 2021 pour s'achever au mois de juin 2022.

Les élèves et les personnels seront accueillis temporairement dans les jardins de l'Institut national des jeunes sourds (INJS) de Paris, dans des bâtiments modulaires en trois blocs A, B, C qui s'élèvent sur trois niveaux, donc deux étages. Les élèves du collège Sévigné entreront par le portail de la rue Henri Barbusse, afin de les séparer du flux des élèves de l'INJS. En échange, le collège Sévigné s'engage à rénover le portail qui donne sur la rue Henri Barbusse et la petite cour qui se situe à l'arrière entre l'INJS et les murs d'enceinte du lycée Lavoisier. Pour les classes de terminale, un amphithéâtre sera loué à la Maison des Mines. L'annexe du 39 rue Henri Barbusse accueillera trois classes de sixième.

Les fondations seront réalisées au mois de mai pour une dépose des algécos au mois de juin. Le départ des enfants de Sévigné de l'INJS est prévu en juin 2022 avec une remise en état des jardins au mois de juillet.

Benjamin ISARE demande s'il y aura une neutralisation complète du trottoir devant le collège Sévigné.

M. BERNAMEUR répond que les installations empièteront dans la longueur de l'entrée du collège, avec la neutralisation du trottoir et du stationnement. La base vie du chantier sera installée à l'intérieur du collège. Le gros des nuisances sonores aura lieu pendant la phase de démolition et d'évacuation des gravats, sur les mois de juillet et d'août. En général, la plage horaire des travaux sera de 8h à 16h30. La sortie des camions sera gérée par un « homme trafic ».

## **Projet « Atelier Emerige » 28, rue Pascal**

**Laurent DUMAS, Président Général d'Emerige, promoteur**

**Christian BIECHER, Architecte, cabinet Biecher**

Laurent DUMAS présente le futur « Atelier Emerige », actuellement un bâtiment abritant une ancienne fabrique de charcuterie au fond d'une cour de la rue Pascal. Il s'agit plutôt d'un projet de réhabilitation que d'un projet de construction. Dans un premier temps, ce lieu sera destiné à des expositions d'art contemporain.

Christian BIECHER ajoute qu'aujourd'hui, la rue Pascal est composée de 3 bâtiments : le bâtiment A est un immeuble à usage d'habitation, suivi des bâtiments B et C localisés autour d'une cour : des bâtiments dans des états plus ou moins corrects. Dans la cour, le sol deviendra parfaitement perméable afin de renforcer la biodiversité. Il y aura un ensemble de plantations sur trois niveaux : l'un supérieur, l'autre en rez-de-chaussée au soleil, puis en terrasse dans une épaisseur de carré végétal de 80 cm. Cet arrangement végétal est posé au centre de l'espace, sur des pavés eux aussi parfaitement perméables. Sont dénombrées trois façades à l'intérieur de cette cour, avec au sud la petite aile et la façade principale dont l'ordonnement est dicté par le bâtiment historique préservé, avec des appuis de fenêtres filantes et des planchers filants.

Laurent DUMAS précise que ce projet a été présenté à la copropriété du 28 rue Pascal, qui a donné son accord.

Un Conseiller de quartier demande s'il ne serait pas possible de matérialiser le passage de la Bièvre dont le lit traverse le futur atelier.

Christian BIECHER avoue qu'il n'y avait pas songé mais qu'une marque subtile pouvait être envisagée.

### **Questions diverses**

Un conseiller de quartier indique un problème pour les livraisons au bout de la rue Rataud. Il y a un marquage vélos et trottinettes dans cet endroit sans passants. Il faudrait demander à la Ville de Paris un aménagement d'une zone de livraison permettant à certains commerçants de la rue Claude-Bernard de stationner et d'intervertir les zones de stationnement et de livraisons.

Benjamin ISARE répond qu'aujourd'hui la Ville de Paris aménage les carrefours avec des feux tricolores pour obtenir une visibilité optimale. Aujourd'hui, tous les abords des passages piétons sont protégés par des feux tricolores, il y a des ancrages pour vélos ou des zones de déposes trottinettes.

Édouard CIVEL qu'une réunion est prévue sur le sujet des traversées piétonnes en bas de la rue Claude-Bernard.

Une Conseillère de quartier signale qu'une dame de 88 ans, dans le cadre de la réhabilitation de son logement rue Rataud, se retrouve à vivre dans un petit nombre de mètres carrés.

La Maire, Florence BERTHOUT, déclare qu'elle se déplacera à nouveau sur place.

Une Conseillère de quartier indique un problème de sécurité rue Berthollet. Quand les bus arrivent et stationnent rue Claude-Bernard, toutes les voitures bloquent la circulation.

La Maire, Florence BERTHOUT, demande aux services compétents de voir avec la Conseillère de quartier pour un déplacement sur les cas problématiques.

Une Conseillère de quartier signale l'impossibilité dans laquelle se trouvent celles et ceux qui prennent les vélos à la station de la rue Saint-Jacques, de remonter la rue Saint-Jacques en direction du Panthéon. Les vélos sont coincés entre la rue des Feuillantines et des Ursulines.

La Maire, Florence BERTHOUT, indique qu'il n'est pas possible de réaliser une piste cyclable dans cette rue.

La séance est levée à 19h45.